

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4965

concernant la nomination d'un membre au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec ;

ATTENDU l'article 5 du Règlement de régie interne (ci-après le règlement) de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif ;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un membre au comité exécutif afin de remplacer madame Hélène Grand-Maître dont le mandat s'est terminé en août 2008, à la suite de sa démission comme vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU que le poste à pourvoir doit l'être, conformément à l'article 5.1.2 du Règlement, par un membre répondant à la définition de l'article 4.1 b), sur recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur :

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER au comité exécutif, monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, pour un premier mandat, soit du 2 mars 2009 au 1^{er} mars 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4966

Concernant la nomination d'un membre socio-économique au comité exécutif

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 5 du règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU la fin de mandat, au 4 mars 2009, de madame Claudette Gatien, à titre de représentante socio-économique au comité exécutif, conformément à l'article 5.1.2;

ATTENDU que le poste de membre du comité exécutif à pourvoir doit l'être par un membre répondant aux conditions d'éligibilité définies à l'article 4.1, paragraphes f), g) et h) dudit règlement ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de madame Claudette Gatien ou à la désignation d'une nouvelle personne pour siéger au comité exécutif ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELLER le mandat de madame Claudette Gatien comme membre socio-économique du comité exécutif de l'UQO pour un mandat de deux ans, soit du 5 mars 2009 au 4 mars 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4967

Concernant la désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la composition du conseil d'administration de l'Université est régie par la Loi sur l'Université du Québec ainsi que par le Règlement de régie interne de l'Université ;

ATTENDU l'article 2.14 dudit règlement qui permet à une instance d'autoriser la présence d'observateurs réguliers ;

ATTENDU la demande du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) adressée au secrétaire général, le 10 février 2009, visant à désigner monsieur Antoine Shaneen comme représentant du Syndicat ayant le statut d'observateur régulier au conseil d'administration, en remplacement de madame Hélène Mondou ;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande et d'assurer le maintien, dans le cadre légale et réglementaire actuel de la gouvernance universitaire, d'un observateur régulier représentant le groupe des professionnels ;

ATTENDU la recommandation du recteur ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la présence, aux réunions du conseil d'administration, à titre d'observateur régulier avec droit de parole (sans droit de vote) de la personne désignée par le SGPUQO, monsieur Antoine Shaneen et de révoquer le statut d'observatrice régulière de madame Hélène Mondou.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4968

Concernant le protocole de collaboration entre l'Agence canadienne de développement international, le Bureau du vérificateur général du Canada et l'Université du Québec en Outaouais

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'Accord de contribution signé entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et l'UQO en août 2007 et qui confirme, entre autres que le Bureau du Vérificateur général du Canada (BVG) est un partenaire privilégié dans la réalisation de la deuxième phase du projet « Programme Régional de Renforcement des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques de l'Afrique francophone subsaharienne » pour lequel l'UQO agit à titre d'agence d'accompagnement pour le compte de l'ACDI;

ATTENDU l'importance pour le projet de pouvoir compter sur les compétences et l'expertise développées au sein du BVG pour la réalisation d'activités de formation en vérification;

ATTENDU le projet de protocole de collaboration;

ATTENDU les dispositions prévues au protocole de collaboration respectent les objectifs, les résultats attendus, ainsi que les limites financières prévues à l'Accord de contribution;

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole de collaboration entre l'Agence canadienne de développement international, le Bureau du Vérificateur général du Canada et l'Université du Québec en Outaouais et mandater le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ce protocole de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4969

Concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les besoins reconnus d'infirmières praticienne spécialisées en soins de première ligne en Outaouais;

ATTENDU le concept de Campus Santé Outaouais et la contribution souhaitée de l'UQO à cette initiative;

ATTENDU que l'Outaouais est une région couverte par le Réseau universitaire intégré de santé de l'Université McGill;

ATTENDU que l'UQO a adopté un plan de formation de 75 crédits de deuxième cycle en sciences infirmières visant la formation d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne;

ATTENDU que l'UQO et l'Université McGill souhaitent collaborer afin d'offrir des formations adaptées aux besoins en ressources humaines spécialisées pour le milieu de la santé de l'Outaouais;

ATTENDU le projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Claude Chénier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'entente relative à la contribution de l'Université McGill à la formation d'infirmières spécialisées en soins de première ligne offerte par l'UQO;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4970

Concernant une modification du régime des études de premier cycle relative aux conditions d'admission

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance pour l'UQO d'assurer l'accessibilité à ses formations de premier cycle à toutes les personnes qui ont les connaissances requises pour poursuivre des études universitaires ;

ATTENDU que, pour certains programmes de premier cycle, une expérience professionnelle peut être compensée adéquatement par des connaissances suffisantes lesquelles peuvent avoir été acquises par des adultes de façon autodidacte ;

ATTENDU l'intérêt d'encadrer davantage l'accès aux programmes de baccalauréat sur la base d'études universitaires préalables ;

ATTENDU le projet de modification de l'article 5.4 du Régime des études de premier cycle ;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études en date du 19 février 2009 ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification de l'article 5.4 du Régime des études de premier cycle conformément au texte présenté;

DE MODIFIER les conditions d'admission de tous les programmes de baccalauréat en y ajoutant la mention : « Avoir réussi un minimum de 30 crédits dans un programme universitaire, avec une moyenne générale de 2,0/4,3 ou l'équivalent. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4971

Concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614 ;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet ;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la commission des études le 19 février 2009 (272-CE-1911) ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive

IL EST RÉSOLU

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4972

Concernant le contrat de recherche pour identifier des stratégies efficaces de gestion du stress des militaires à l'aide d'immersions en réalité virtuelle

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'obtention d'un contrat de recherche avec le Ministère de la Défense;

ATTENDU la reconnaissance de l'expertise unique au Canada qu'apporte le contrat à l'UQO et à sa Chaire de recherche du Canada en cyberpsychologie clinique;

ATTENDU les grandes possibilités offertes au niveau de la formation de chercheurs et de l'acquisition d'une expérience exceptionnelle en utilisant les outils ultra performants que dispose Recherche et Développement Défense Canada (RDDC) de Valcartier;

ATTENDU le caractère prioritaire de ce projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique de la recherche de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le recteur pour signer le Contrat de recherche pour identifier des stratégies efficaces de gestion du stress des militaires à l'aide d'immersions en réalité virtuelle, conformément à l'annexe 1;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4973

Concernant une modification à la désignation du Bureau de liaison université- milieu

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de valoriser les interventions de l'UQO aux plans des partenariats avec le milieu, des activités internationales et de la formation continue;

ATTENDU la nécessité de bien arrimer ces interventions avec les fonctions d'enseignement et de recherche de notre établissement;

ATTENDU les mandats confiés au Bureau de liaison université-milieu;

ATTENDU la reconnaissance de ces activités dans les dernières planifications stratégiques de l'université, et, plus spécifiquement au sein des énoncés de vision, mission et valeurs adoptés récemment par l'UQO;

ATTENDU le profil de la candidate ou du candidat recherché pour assumer la direction de cette unité et le leadership dont cette personne doit faire preuve tant auprès du corps enseignant que des partenaires externes dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés;

ATTENDU l'avis favorable de la Commission des études ;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé

IL EST RÉSOLU

CHANGER le nom du Bureau de liaison université-milieu afin qu'il soit désigné dorénavant « Décanat de la formation continue et des partenariats » ;

DÉSIGNER la personne responsable de cette unité par le titre de « Doyen de la formation continue et des partenariats » ou « Doyenne de la formation continue et des partenariats »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4974

Concernant la révision, par la commission des études, de l'échéancier du plan de travail pour la mise en œuvre de la Politique linguistique

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU le plan de travail adopté le 7 juin 2007 par la commission des études, par sa résolution 257-CE-1789, en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU la suspension des travaux en lien avec le règlement d'un litige touchant les relations de travail;

ATTENDU la nécessité, pour la commission des études, de revoir en conséquence les échéanciers prévus pour ces travaux;

ATTENDU la résolution adoptée en ce sens par la commission des études le 19 février 2009;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Claude Chénier

IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE des changements apportés à l'échéancier des travaux à réaliser par la commission des études nécessaires à la mise en œuvre de la Politique linguistique, et du fait que cet échéancier révisé fera en sorte que des nouveaux étudiants pourront être accueillis dans les versions anglaises des programmes d'études de cycles supérieurs actuellement offerts, et ce, au moins jusqu'au trimestre d'automne 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4975

Concernant la situation budgétaire 2008-2009 et les orientations budgétaires 2009-2010

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les informations disponibles connues au 8 février 2009 telles que présentées en séance par le vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU la situation budgétaire 2008-2009 et les orientations budgétaires 2009-2010 proposées;

ATTENDU l'obligation de l'Université du Québec en Outaouais d'attendre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2009-2010 ;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Proposé par monsieur Claude Chénier, appuyée de madame Claudette Gatien

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les orientations budgétaires proposées pour la préparation du budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2009-2010, en tenant compte des modifications effectuées en séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4976

Concernant la Convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'Université du Québec en Outaouais

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements » ;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la résolution 331-CA-4963 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 26 janvier 2009, octroyait à la compagnie Salvex Inc. le contrat de construction visant l'aménagement du terrain de soccer / football, conditionnellement à l'autorisation de l'Assemblée des gouverneurs ;

ATTENDU que le projet d'aménagement du terrain de soccer / football sera soumis à l'assemblée des gouverneurs lors de sa réunion du 11 mars 2009 ;

ATTENDU la résolution 331-CA-4964 par laquelle le conseil d'administration, à sa réunion du 26 janvier 2009, autorisait la signature d'une entente de partenariat avec la Ville de Gatineau visant à faciliter l'accès à la collectivité et que cette entente a été signée par la Ville de Gatineau le 22 janvier 2009 et par l'Université du Québec en Outaouais, le 27 janvier 2009 ;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) accorde une subvention de 940 243 \$ qui sera versé sur une période de 10 ans, pour la réalisation du projet;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) versera également la totalité des frais d'intérêts reliés au financement de la subvention à recevoir sur les dix prochaines années;

ATTENDU que la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) doit faire l'objet d'une convention d'aide ;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils

IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la signature d'une Convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 332-CA-4976**

Concernant la Convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour l'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'Université du Québec en Outaouais

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ladite Convention d'aide.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4977

Concernant l'octroi de contrats de sous-traitance en « Électricité » pour la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.3 du Règlement général 4 de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 329-CA-4938 adoptée par le conseil d'administration tenu le 17 novembre 2008, qui octroyait à la firme VERREAULT INC. un contrat de gérance de construction pour les travaux d'améliorations obligatoires requis dans le cadre du projet du campus de Saint-Jérôme, conformément à l'enveloppe octroyée à cette fin;

ATTENDU la résolution 330-CA-4954 adoptée par le conseil d'administration tenu le 15 décembre 2008, qui approuvait l'octroi du contrat pour la gestion des travaux d'améliorations obligatoires et confirmait le pouvoir exclusif de l'Université à octroyer les contrats aux cocontractants;

ATTENDU l'appel d'offres tenu par VERREAULT INC. en « Électricité » et le dépôt des soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec en date du 26 janvier 2009;

ATTENDU que la part de l'Université représentant les travaux d'améliorations obligatoires du campus de Saint-Jérôme est clairement identifiée aux documents de soumissions;

ATTENDU l'analyse de la conformité des soumissions et la recommandation de VERREAULT INC.;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils

IL EST PROPOSÉ :

D'AUTORISER la firme VERREAULT INC. à octroyer à TBC construction inc. le contrat de sous-traitance en « Électricité », pour la section des travaux d'améliorations obligatoires du campus de Saint-Jérôme, et pour un montant ne pouvant excéder 267 858,48 \$ (avant taxes);

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université, ladite autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 332-CA-4978

Concernant l'octroi de contrat de sous-traitance en « Ventilation, climatisation, calorifugeage et balancement » visant la réalisation des améliorations obligatoires prévues dans le cadre du projet de construction du campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 2 mars 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.3 du Règlement général 4 de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 329-CA-4938 adoptée par le conseil d'administration tenu le 17 novembre 2008, qui octroyait à la firme VERREAULT INC. un contrat de gérance de construction pour les travaux d'améliorations obligatoires requis dans le cadre du projet du campus de Saint-Jérôme, conformément à l'enveloppe octroyée à cette fin;

ATTENDU la résolution 330-CA-4954 adoptée par le conseil d'administration tenu le 15 décembre 2008, qui approuvait l'octroi du contrat pour la gestion des travaux d'améliorations obligatoires et confirmait le pouvoir exclusif de l'Université à octroyer les contrats aux cocontractants;

ATTENDU l'appel d'offres tenu par VERREAULT INC. en « Ventilation, climatisation, calorifugeage et balancement » et le dépôt des soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec en date du 26 janvier 2009;

ATTENDU que la part de l'Université représentant les travaux d'améliorations obligatoires du campus de Saint-Jérôme est clairement identifiée aux documents de soumission;

ATTENDU l'analyse de la conformité des soumissions et la recommandation de VERREAULT INC.;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la firme VERREAULT INC. à octroyer à J.P. Lessard inc. le contrat de sous-traitance en « Ventilation, climatisation, calorifugeage et balancement », pour la section des travaux d'améliorations obligatoires du campus de Saint-Jérôme, et pour un montant ne pouvant excéder 350 000 \$ (avant taxes);

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université, ladite autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général